



ENFANTS DE MERIMANJAKA

SIRET : 504592593 00025 – APE 8891A
5 Ruelle du chant de l'Alouette 91730 MAUCHAMPS

<https://edm-asso.fr>



Assemblée Générale du 23 janvier 2021

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 2020

1 – Rappel de la situation :

Le compte bancaire de l'association a été ouvert le 01 Août 2008.

Ce rapport couvre toute la période comprise entre le 01/01/2020 et la dernière situation bancaire connue au 31/12/2020. Ce rapport chevauche légèrement les résultats exposés lors de l'assemblée générale du 25/01/2020 qui traitait de l'exercice 2019. Il couvre donc la fin de l'année scolaire 2019 – 2020, soit six mois, et les trois premiers mois de l'année scolaire 2020 – 2021, laquelle a débuté en octobre.

Actuellement, ce sont **quatre** comptes qui sont suivis exactement de la même manière : Le compte de la Caisse d'Epargne de Normandie, un compte d'épargne ouvert en 2019 à la Caisse d'Epargne de Normandie, le compte Paypal, et le suivi des opérations locales en espèces à Madagascar. Le compte LCL est en cours de fermeture par la banque, les démarches nécessaires ayant été entreprises dès que l'absence de mouvements sur ce compte a été constatée.

Les dépenses et les recettes sont ventilées dans des rubriques utilisant une règle de nommage mnémotechnique. Cette ventilation ne suit pas les règles d'un plan comptable général mais convient bien à la dimension des montants engagés.

L'association a pour politique financière de n'entreprendre aucune dépense non nécessaire, la majorité des fonds récoltés étant destinés à l'école. On retiendra par exemple que les frais de transport des bénévoles sur place, de logistique ou d'impression sur support papier ne sont pas supportés par l'association. Or, ces divers frais représentent finalement des sommes assez conséquentes au regard des finances de l'association. Cependant, nous avons mis en place une politique de défraiement de certaines personnes qui nous aident localement. Ce point précis sera détaillé un peu plus loin.

Depuis 2012 l'association souscrit une assurance auprès de la SMACL pour assurer une couverture dommages causés à autrui, défense et recours, et assistance aux personnes. Cette assurance représente un coût annuel pour l'association qui s'est établi à **149,55€** en 2020, conformément à la prévision. Pour 2021, nous prévoyons **150,61€**, sur la base de l'échéancier de paiement 2021 fourni par la SMACL.

La tenue de notre compte bancaire à la Caisse d'Epargne de Normandie représente des frais, dont le montant s'est établi à **11,91€** en 2020.

A ce stade, les frais supportés par l'association (frais bancaires, frais liés à l'utilisation du service Paypal, assurance SMACL) sont en diminution et représentent moins de 1% des dépenses de l'association.

Au 31/12/2020, le solde des comptes s'établit comme suit :

Compte courant pointé LCL ⁽¹⁾ :	2724,62€
Compte courant pointé Caisse d'Epargne de Normandie :	28,09€
Compte d'épargne pointé Caisse d'Epargne de Normandie :	48248,58€
Compte Paypal :	1812,96€
Compta Locale à Madagascar :	779,35€
Fonds de caisse en espèces (au siège de l'association) :	62,30€

Total :	53655,90€
----------------	------------------

Au 31/12/2019, le solde des comptes s'établissait comme suit :

Compte courant pointé LCL :	2724,62€
Compte courant pointé Caisse d'Épargne de Normandie :	594,80€
Compte d'épargne pointé Caisse d'Épargne de Normandie :	39151,73€
Compte Paypal :	2508,30€
Compta Locale à Madagascar :	1098,98€
Fonds de caisse en espèces (au siège de l'association) :	80,30€
Total :	46159,47€

⁽¹⁾ Ces fonds seront prochainement transférés sur le compte courant CEN.

A nouveau, on observe que notre solde progresse de manière conséquente (+7496,43€). Ce point sera examiné ci-après.

Nos principales recettes :

- Les adhésions reculent légèrement : **2300€** contre 2425€ en 2019, soit 125€ de moins (5,1% de recul) ;
- Les dons reculent légèrement : **7339€**, contre 7667,32€ en 2019, soit 328,32€ de moins (4,3% de recul) ;
- Les parrainages reculent légèrement : **5562€** contre 5662,75€ en 2019, soit 100,75€ de moins (1,77% de recul) ;
- La participation au programme « 1 Repas par jour » progresse : **7175€** contre 5226,50€ en 2019, soit 1948,50€ de plus (37,2% de progression).

On voit que nos membres soutiennent fermement nos diverses actions, en particulier sur le programme « 1 repas par jour » qui, pour la première fois, couvre largement le besoin réel. En effet, à ce stade la baisse constatée sur les adhésions, dons et parrainages reste peu significative. Il convient donc d'en remercier chaleureusement nos membres. Cet effort qui ne se relâche pas nous permet de pérenniser notre action et d'en envisager de nouvelles

A cette recette de **22376€** issue directement de nos membres, il convient d'ajouter les recettes supplémentaires suivantes :

- La vente d'artisanat Malgache a rapporté un total de **171€**.
- Notre compte d'épargne à la Caisse d'Épargne de Normandie nous a rapporté **196,85€** en 2020, le compte courant ayant pour sa part rapporté **27,21€**.
- Un don de la Trésorerie de Bonnières sur Seine (à l'initiative de la mairie de Lommoye) pour un montant de **100€**. Nous remercions chaleureusement cette commune.

Nous avons été reçus durant l'été par la nouvelle équipe municipale de Mauchamps, qui souhaite conditionner ses subventions aux associations à un projet adossant activement la commune à l'un de nos projets. Suite à cette réunion, nous avons transmis à la municipalité un dossier exposant nos divers projets afin de leur permettre d'en évaluer la portée et de y associer.

Le taux de change nous est constamment favorable : En 2019 il fallait compter en moyenne 3850 ariary pour 1€, quand le taux moyen de 2020 se situe plutôt à 4150 ariary pour 1€, ce qui, à dépense égale sur place, nous coûte en euros environ 8% de moins qu'en 2019. Il s'agit là d'une tendance lourde : en 2009, le taux était d'environ 2500 ariary pour 1€, soit, sur onze ans, un recul de la monnaie Malgache de l'ordre de 41% face à l'euro. C'est considérable et ce seul fait explique une grande partie de l'évolution de notre solde.

Néanmoins, constatant la progression constante du solde, nous avons décidé d'ouvrir une ligne d'actions supplémentaire, dotée d'un budget de 5000€ dans un premier temps. Ce point sera détaillé dans nos projets.

Nos principales dépenses :

En 2019, nous avons notamment dépensé :

- **5023,31€** au titre de l'opération « 1 Repas par jour », contre 6398,73 en 2019, soit 1375,42€ de moins (21,4% de recul)
- **5294€** au titre des parrainages, contre 5662,75€ en 2019, soit 368,75€ de moins (6,5% de recul). Pour rappel, cette somme sert exclusivement au paiement d'une part des frais de scolarité des enfants parrainés. Certains enfants sont passés en secondaire et continuent d'être parrainés via un protocole spécial conclu avec les établissements concernés. Dans ce cas, les frais de scolarité sont généralement un peu moins élevés, aussi le solde du "compte" de chaque enfant concerné est utilisé pour l'achat de fournitures scolaires. Enfin, certains filleuls suivent des études supérieures impliquant des frais nettement plus importants. Dans ce cas, la couverture du parrainage est convenue, au cas par cas, en accord avec le parrain s'il accepte de s'engager. Dans la négative nous recherchons la solution optimale pour que l'étudiant puisse

continuer son cursus.

- **1058,74€** au titre de la santé des enfants, en visites médicales (pour 154,83€), soins divers (pour 395,06€) et dépenses de médicaments (pour 137,23€). Par ailleurs, un enfant souffrant de graves problèmes neurologiques a été suivi : les dépenses sur ce poste, s'élevant à 371,62€, ont été entièrement prises en charge par un généreux donateur que nous remercions ici.
- **256,97€** au titre du salaire du gardien de SJBS, (qui fait également la cuisine) dont 233,26€ de salaire et 23,71€ au titre de l'OSTIE.
- **312,24€** en actions diverses pour les enfants, dont, entre autres, 180,03€ en blouses, 580,88€ en fournitures scolaires, et 75,33€ d'achat de laitages (yaourts) pour les enfants à l'occasion de Noël.
- **145,80€** en dépenses d'autre nature, notamment des frais de condoléances plus importants que d'habitude et touchant les familles des enseignants, ainsi qu'une aide ponctuelle prise en charge par un de nos donateurs (pour 51,85€) ;
- **1745,44€ en action spéciale COVID.** 2020, marquée par la pandémie, nous a amené à prendre des mesures spéciales, à savoir l'achat et la fourniture aux familles nécessiteuses d'aliments et produits de première nécessité. L'année scolaire ayant également été raccourcie par un confinement général de 3 semaines à Madagascar, nous avons redirigé une partie des fonds normalement dédiés au programme 1 repas par jour dans ce but.

2 - Faits marquants depuis l'ouverture du compte bancaire :

- Une adhérente fait un don mensuel à l'association pour un montant de **30€**.
- Un adhérent fait un don mensuel à l'association pour un montant de **60€**.
- Un adhérent fait un don mensuel à l'association pour un montant de **100€**, dans le cadre de l'opération « un repas par jour ».

Ces trois initiatives rapportent annuellement **2280€** à l'association et consolident ses finances.

3 – Faits marquants au cours de l'année écoulée :

Le principal fait marquant de 2020 est l'épidémie de COVID-19 qui touche également Madagascar. Dans ce pays il n'existe pas de couverture sociale organisée permettant un maintien partiel du salaire. Aussi, de nombreuses personnes se sont vues totalement privées de ressources durant le confinement, et ont vu leurs revenus gravement précarisés par la suite.

C'est pourquoi nous avons pris la décision de réaffecter certains de nos fonds à des aides sociales aux familles nécessiteuses, en priorisant sur les familles dont les enfants sont dans les écoles que nous suivons, mais aussi aux enseignants et à d'autres familles en concertation avec nos assistantes sociales et les responsables locaux. Nous avons notamment distribué localement plus d'une tonne de riz.

En prévision de difficultés futures sur 2021, nous avons dégagé une ligne budgétaire supplémentaire à hauteur de 5000€ afin de renforcer cette action spécifique tout en continuant nos autres actions en direction des enfants et de leurs écoles. Nous verrons ensuite s'il est nécessaire (et possible pour nous) d'inscrire cette action d'aide sociale sur un temps plus long. A ce stade, l'état de nos finances nous le permet probablement sur un terme de l'ordre de trois à cinq ans, dans l'hypothèse où ne serions pas confrontés en plus à un problème d'ordre climatique comparable à ce que nous avons déjà connu.

Depuis mars 2014 nous avons ouvert la possibilité d'adhérer, de payer sa cotisation, de parrainer ou de faire un don via un système de paiement électronique PAYPAL. Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte PAYPAL pour utiliser ce système, mais si l'on en possède un cela garantit un peu plus la sécurité de la transaction. Ce système induit des frais pour l'association, qui s'incarnent dans un prélèvement sur les sommes perçues. En tant qu'association à buts non lucratifs, nous avons pu négocier avec la société PAYPAL des conditions tarifaires un peu plus avantageuses : ainsi, pour un paiement de **5€**, des frais de **0,32€** sont prélevés, ce qui fait que la somme effectivement perçue par l'association s'élève à **4,68€**.

Nous avons perçu **2764,96€** en 2020 par ce moyen, pour des paiements établis à hauteur de **2699€**, soit **65,96€** de frais prélevés à la source.

Autres faits marquants :

Nous défrayons deux intervenants locaux qui travaillent bénévolement pour l'association, en couvrant certains de leurs frais afin que leurs actions ne leur coûtent pas d'argent. Ce poste a représenté une dépense de **326,52€** en 2020.

Nous avons construit en 2019 deux bâtiments ayant la double fonction de cantine et de préau pour deux écoles : Lohanosy et Tsilazaina. Ce poste a représenté une dépense pour solde d'investissement de **237,35€** en 2020.

*Pour l'Association **Enfants de Merimanjaka**,
Jean-Luc FORTIN, Trésorier*